



Quels recours en cas de non versement part héritage ?

Par inquiete04, le 22/03/2014 à 14:03

Bonjour, Mon père est décédé, la succession se termine, l'étude notariale attends que nous validions le décompte devra nous verser une somme d'argent provenant d'un compte, et un autre compte est attribué à ma mère qui doit redistribuer une part à chaque enfant (nous sommes 4) , le problème est le suivant : je n'ai aucune relation (et aucun accord possible) avec ma mère , le notaire me dit qu'une fois le décompte signé par nous tous , ma mère sera obligée de me faire le versement si je lui en fais la demande, que si cette dernière ne me donnait pas mon dû je devrais régler l'affaire devant justice !! Je voulais que le notaire me verse cette somme, il me dit que ce n'est pas possible, je suis d'autant plus étonnée car au décès de mon père, la banque nous avait contactés pour clôturer ce compte et nous demander soit rib perso ou de verser la somme à ma mère qui nous reversait notre part, elle avait déjà émis le souhait de tout récupérer et de faire le nécessaire !!! donc là avec le notaire je ne comprends pas pourquoi nous n'avons pas les 2 options Je vous remercie de votre aide

[Modifier mon message] [Supprimer]